

Décision

Générale

colonial

Décision n° 843 20/09/1940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 septembre 1940

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro
30 septembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant Joubé, du R. T. S., est nommé chef du poste administratif de Loyada, en remplacement du capitaine Perrier, pour compter du 25 septembre 1940. Le lieutenant Joubé prêtera, devant le tribunal de 1^{er} instance de Djibouti, le serment prévu par l'arrêté n° 1352 du 31 décembre 1939 portant création du poste de Loyada.